

Ville de New Richmond



CERTIFICAT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le :

Règlement 1139-20 autorisant des travaux de réfection au Camp à Jos et décrétant un emprunt de 1 053 255 \$, remboursable en 25 ans

Je, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1139-20 est de 3379;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 349;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de

Je déclare

- que le règlement 1139-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat

à New Richmond, le 30 juin 2020.

Céline LeBlanc
Greffière